

PARIS - PARIS -

SOCIÉTÉS

**CONVOICATIONS
AUX ASSEMBLÉES**

05/07/2021

538582 - Actu-Juridique.fr

**PLACEMENTS
RATIONNELS "SP"**

Société d'investissement
à capital variable - SICAV

Siège Social :

**90, Boulevard Pasteur
75015 PARIS**

RCS PARIS 511 358 640

Avis de convocation

Dans le contexte sanitaire actuel d'épidémie de la Covid-19 qui perdure, et conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020, telle que prorogée par le décret n°2021-255 du 9 mars 2021 portant sur l'adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées, le Conseil d'administration a décidé de convoquer l'Assemblée Générale hors la présence des actionnaires.

Dans ces conditions, les actionnaires sont invités à donner pouvoir au Président de l'Assemblée Générale ou à voter par correspondance à l'aide du formulaire de vote. Il est rappelé que les actionnaires peuvent poser des questions écrites dans les conditions décrites ci-après.

Mesdames, Messieurs les Actionnaires de la Société PLACEMENTS RATIONNELS "SP" sont convoqués en Assemblée Générale Mixte réunie sur première convocation qui se déroulera le **21 juillet 2021 à 16h30** dans les locaux de la société de gestion, CPR AM au 90 boulevard Pasteur 75015 PARIS - avec l'ordre du jour suivant :

A caractère ordinaire

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 mars 2021 ;
- Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes et du rapport spécial sur les conventions visées par l'article L.225-38 du Code du Commerce ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Approbation du rapport spécial établi par le Commissaire aux Comptes ;
- Ratification du transfert du siège social de la Société ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

A caractère extraordinaire

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale à caractère Extraordinaire ;
- Modifications des articles 17 et 21 des statuts ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Les comptes annuels, l'annexe, la composition des actifs ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris.

L'ensemble des documents qui doit être communiqué à chacune des Assemblées Générales, est tenu à la disposition des actionnaires au Siège social de la Société.

Conformément à la loi, le droit de participer à cette assemblée est subordonné à l'inscription en compte des

titres au nom de l'actionnaire - ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte si l'actionnaire réside à l'étranger - au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, dans les comptes de titres nominatifs ou dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Cette inscription doit être constatée par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité et annexée, soit au formulaire de vote par correspondance ou de procuration, soit à la demande de carte d'admission, établis au nom de l'actionnaire.

Un formulaire de vote par correspondance ou par procuration est à la disposition de tout actionnaire qui en fera la demande, six jours au plus tard avant l'Assemblée, par écrit, au siège social de la société ou auprès de son mandataire, CACEIS Corporate Trust, 14, rue Rouget de Lisle - 92862 Issy-Les-Moulineaux.

Pour être pris en compte, ce formulaire, dûment rempli, devra être retourné à la Société, ou auprès de son mandataire cité plus haut, trois jours au moins avant l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration